

Guide du porteur de projet LEADER « Vallée du Lot 47 »



Vous avez un projet innovant et vous souhaitez déposer un dossier de demande de subvention pour le programme européen LEADER « Vallée du Lot 47 » ? Ce guide est là pour vous accompagner dans votre démarche!

→ Les thématiques éligibles :

- Etudes de réaménagement de centre-bourg
- Activités marchandes et non marchandes de centre-bourg
- Entrepreneuriat des jeunes (16-30 ans)
- Initiatives en faveur de la jeunesse (16-30 ans)
- Valorisation touristique du patrimoine urbain, naturel et agricole
- Coopération interterritoriale



1

Prise de contact

Prenez contact avec les techniciens LEADER. Ils jugeront de l'éligibilité de votre projet et vous aideront à le bonifier si besoin pour qu'il s'inscrive pleinement dans la stratégie du programme.



2

Comité de sélection

Vous êtes invité à présenter votre projet devant le Groupe d'Action Locale réuni en Comité de sélection. Celui-ci sélectionne ou non votre projet au regard de la grille de notation multicritère.



3

Dossier de subvention

Vous montez votre dossier de demande de subvention avec l'aide de l'équipe technique. Votre dossier est ensuite envoyé :

- au service instructeur du programme qui vérifie la conformité réglementaire de l'opération
- aux cofinanceurs publics nationaux susceptibles de venir en contrepartie des fonds LEADER.



4

Comité de programmation

Votre projet est à nouveau présenté au Groupe d'Action Locale réuni cette fois en Comité de programmation. Il vérifie l'avis des services instructeurs et établit le plan de financement définitif du projet. Si tout est valide, le Comité vous transmet une convention attributive de subvention.



5

Mise en oeuvre et paiement

Vous réalisez votre projet. La subvention intervient en remboursement des dépenses réalisées, sur présentation de l'ensemble des factures acquittées dans un dossier de demande de paiement. Vous devez donc être en mesure d'avancer la trésorerie.

«Fonds européens agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales»



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Vallée du Lot 47



Grille de notation multicritère pour la sélection des projets LEADER

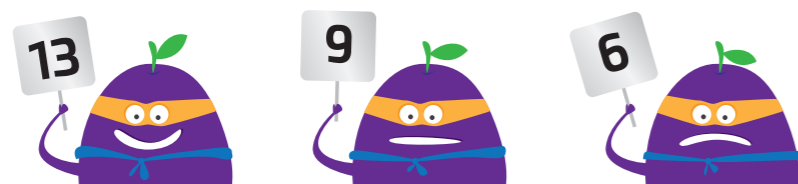
Cette grille mesure le **niveau de réponse de chaque projet aux objectifs visés par la stratégie LEADER « Vallée du Lot 47 »**.

L'**attribution d'une note** (sur 20 points) en fonction de différents critères est la manière choisie par le Groupe d'Action Locale pour évaluer les projets présentés.

En fonction de cette note, le projet est sélectionné ou non :

- Un projet récoltant **plus de 10 points** recevra un **avis de sélection favorable** par le Comité ;
- Un projet recevant **8, 9 ou 10 points** sera **refusé en l'état** (possibilité pour le porteur de projet de représenter son projet « bonifié » devant le Comité) ;
- Un projet recevant **moins de 8 points** sera **refusé** par le Comité.

Quelle que soit la moyenne obtenue, le Comité pourra émettre des remarques et réserves sur certains aspects du projet.



→ Critères communs à tous les projets (16 points)

	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	NOTES
Réponse aux enjeux de la stratégie LEADER : 1. réflexion stratégique sur la revitalisation des centres-bourgs 2. animation sociale 3. dynamisme économique 4. prise en compte des 16-30 ans 5. valorisation du patrimoine, mise en tourisme		Répond à 1 enjeu	Répond à 2 enjeux	Répond à 3 enjeux	Répond à 4 enjeux	/4
Intégration au territoire de la Vallée du Lot 47	Projet d'intérêt communal	Projet d'intérêt intercommunal	Projet d'intérêt à l'échelle « Vallée du Lot 47 »	Projet intégré au centre-bourg (+2 points)		/4
Innovation territoriale et technique	Reproduit une activité/méthode bien présente sur le territoire	Reproduit une activité/méthode peu présente sur le territoire	Améliore une activité/méthode bien présente sur le territoire	Améliore une activité/méthode peu présente sur le territoire	Crée une nouvelle activité/méthode sur le territoire	/4
Démarche de partenariat	Pas de partenaires autour du projet	Communique avec/sur des partenaires	Travaille régulièrement avec des partenaires / Adhésion à des labels ou réseaux	Partage des ressources avec des partenaires	Projet collectif	/4

→ Critères spécifiques à la thématique du projet (4 points)

Etude stratégique préalable à un projet (réaménagement de centre-bourg, action de soutien à la jeunesse, projet de valorisation patrimoniale)				
Participation des acteurs et usagers concernés par le projet mis à l'étude	NON (0 point)	Organisation de temps de concertation ponctuels (1 point)	Démarche participative tout au long de l'étude (2 points)	/2
Plus-value technique de l'étude (pluridisciplinarité / vision à long terme)	Aucune plus-value (0 point)	Etude pluridisciplinaire OU apportant une vision d'aménagement à long terme (1 point)	Etude pluridisciplinaire ET apportant une vision d'aménagement à long terme (2 points)	/2

Activités en centre-bourg / Entrepreneuriat des 16-30 ans				
Dernière activité/service de ce type sur la commune	NON (0 point)	OUI (1 point)	Oui à l'échelle de la commune et des communes voisines (2 points)	/2
Concertation du public ciblé par le projet	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1
Valorisation des ressources locales (ressources humaines, matérielles, alimentaires...)	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1

Accompagnement, Coordination des projets/politiques « jeunesse »				
Participation des 16-30 ans à l'élaboration du projet	NON (0 point)	Organisation de temps de concertation ponctuel (1 point)	Démarche participative tout au long du projet (2 points)	/2
Communication ciblant les 16-30 ans de la Vallée du Lot 47 (Prise en compte dans les dépenses du projet d'une action de communication en direction des 16-30 ans)	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1
Prise en compte de tous les 16-30 ans du territoire sans motifs discriminatoires (âge, situation professionnelle, commune de résidence...)	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1

Valorisation du patrimoine, activités touristiques				
Projet comportant une dimension pédagogique	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1
Plus-value environnementale et paysagère (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1
Valorisation des ressources locales (ressources humaines, matérielles, alimentaires...)	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1
Concertation du public ciblé par l'activité	NON (0 point)	OUI (1 point)		/1



À retenir

- Le projet doit obligatoirement bénéficier au **territoire de la Vallée du Lot 47** (www.vallee-lot-47.eu/le-territoire-du-pays) ;
- Le programme LEADER octroie une subvention européenne **sous condition de cofinancements publics nationaux** (Etat, Région, Département...) ;
- **Le porteur ne doit pas s'être engagé financièrement sur son projet avant le dépôt du dossier** auprès du service LEADER (la date d'accusé de réception du dossier faisant foi) ;
- Le paiement de la subvention européenne n'intervient que sur présentation des factures acquittées par le porteur de projet et une fois les autres subventions publiques obtenues. **Le porteur doit donc être en mesure d'avancer la trésorerie.**

Points de vigilance

- L'opération doit faire l'objet de **publicité sur l'aide européenne** ;
- Le porteur de projet doit **informer régulièrement l'équipe technique LEADER des différentes évolutions du projet** ;
- Le porteur de projet doit **rester propriétaire des investissements matériels** acquis dans le cadre du projet **pendant une durée de 5 ans** à compter du paiement final de l'aide ;
- Le porteur de projet **doit conserver tout document** permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération demandé par l'autorité compétente **pendant dix années** ;
- **Le porteur de projet ne doit pas avoir sollicité pour le même projet d'autres aides** que celles indiquées au Groupe d'Action Locale et ne pas solliciter à l'avenir pour ce projet d'autres crédits nationaux ou européens.

Le Groupe d'Action Locale est composé des membres suivants :

Collège public (12 membres)

- Communauté de communes du Confluent
- Communauté de communes du canton de Prayssas
- Communauté de communes Lot et Tolzac
- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- Communauté de communes du canton de Penne d'Agenais
- Fumel Communauté
- Communauté de communes Bastides en Haut-Agenais Périgord
- Secrétariat général de l'interconsulaire du Lot et Garonne
- EPLFPA Etienne Restat
- CAUE 47
- Chambre Agriculture 47
- MSA

Collège privé (17 membres)

- Office de tourisme Intercommunal Pennois
- CIVAM AGROBIO 47
- Association Pollen
- Association Intermédiaire du Pays du Confluent (AIPC)
- Horizon Vert
- Centre D'Etudes et de Découverte du Paysage 47
- APREVA
- Association Art's Gos Ecole des arts
- Fédération de Lot-et-Garonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Association Avec 2L
- Association Mémoires et récits Monflanquinois
- Association Vivre mieux ensemble
- Association La Tertulia
- GLEC
- O.S L'association
- Maison de la Noisette
- La Base

Contacts :

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot 47
1 rue Gabriel Charretier, 47260 Castelmoron-sur-Lot

Téléphone : 05 53 88 79 88

Mail : leaderlot47@orange.fr Site : www.vallee-lot-47.eu

Facebook : Programme Leader "Vallée du Lot 47"